



Commune de Labrousse
3 PLACE DE LA FONTAINE
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 015-211500855-20240328-2024_17-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 28 mars 2024

Délibération : N° 2024-17

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt quatre le Jeudi 28 Mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 3 PLACE DE LA FONTAINE 15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 14 mars 2024

Présent(s) :

Mrs PRADAL Gérard, AURATUS Eric, BADUEL Sébastien, DAUDE Thierry, LAMOUREUX Nicolas, OUSTRY Michel, THER Benoît, BRUEL Marcel, NOEL Géraud, Mmes CHASSAGNE Chrystel, TOURLAN Anne, AMARAL Emmanuelle, MALGOUZOU Nathalie PUYBOUFFAT Delphine,

Absent(s) :

Secrétaire de séance : THER Benoît

DELIBERATION PORTANT CHOIX ENTREPRISE TRAVUX CHEMIN RURAL DE MARSO

DELIBERATION

Suite au déblayement du chemin de Marso, il est nécessaire de procéder à son assainissement (remise à niveau, terrassement, création de fossé) afin de le rendre praticable.

Mr le maire présente au conseil municipal plusieurs devis.

DECISION

Après en avoir délibéré la conseil municipal décide de :

- confier les travaux à l'entreprise SOULPIN TP, offre la moins disante
- les crédits sont inscrits au budget

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 28 mars 2024
Reçu en Préfecture
le 02 avril 2024
Publié ou notifié
le 02 avril 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois e
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Reçu en préfecture le 03/04/2024
Publié le
ID : 015-211500855-20240328-2024_17-DE

En Mairie, le 28 mars 2024

Le Maire

Gérard PRADAL

